

Salles polyvalentes : plus de deux salles sur trois se situent dans une commune rurale

Le Grand Est compte 2 280 salles polyvalentes permettant la pratique d'une activité sportive. Il s'agit de la région qui en possède le plus au regard de sa population. Plus de deux salles sur trois se situent dans une commune rurale. Conséquemment, la quasi-totalité des habitants de la région sont à moins de 10 minutes d'une salle polyvalente. Plus de deux salles sur dix ont été mises en service avant 1975. Ces équipements sont plus récents dans l'espace rural, où ils facilitent d'ailleurs l'accueil des personnes handicapées. La moitié des salles permettent de pratiquer la gymnastique. Dans les communes rurales, les salles sont moins souvent aménagées pour d'autres activités comme la danse.

Steve Piralla, Alexandre Tillatte, Insee

Au 1^{er} janvier 2017, le Grand Est compte 2 280 salles polyvalentes permettant la pratique d'au moins une activité sportive comme la gymnastique ou la danse (*encadré*). La région dispose ainsi de 4,1 salles polyvalentes pour 10 000 habitants (*figure 1*), soit le taux d'équipement le plus élevé devant la Bourgogne- Franche-Comté et l'Occitanie (respectivement 3,4 et 3,2 pour 10 000 habitants).

Plus des deux tiers des salles polyvalentes de la région se situent dans une commune rurale : on y dénombre 6,6 salles pour 10 000 habitants contre 2,3 dans les communes urbaines. La faible présence d'équipements sportifs dans l'espace rural peut favoriser la mise à disposition des salles polyvalentes pour la pratique sportive. Par ailleurs, ces salles sont souvent le seul équipement couvert.

La Moselle se distingue par un taux d'équipement élevé à la fois dans les espaces ruraux et les communes urbaines (respectivement 12 et 4,7 salles pour 10 000 habitants). La Haute-Marne et la Meuse sont également bien équipées, surtout dans les communes rurales. À l'inverse, l'Aube est le département le moins bien doté, quel que soit le type de commune.

Une grande majorité de la population à moins de 10 minutes

Plus de 96 % de la population du Grand Est réside à moins de 10 minutes d'une salle polyvalente permettant la pratique sportive. Aucun habitant de la région ne réside dans une commune située à plus de 30 minutes d'une salle, mais une partie de la population de l'Argonne ardennaise doit faire un trajet de 20 à 30 minutes pour accéder à la salle polyvalente la plus proche (*figure 2*).

En raison de leur implantation majoritairement rurale, seulement la moitié des salles polyvalentes de la région se trouve à moins de 10 minutes à pied d'un arrêt desservi par des transports en commun. Dans les communes rurales du Grand Est, 37 % des équipements sont proches d'un arrêt (contre 27 % dans l'espace rural de province). La desserte est toutefois moins bonne dans certains départements de la région où le réseau de transports collectifs est peu développé. Notamment, seules 3 % des 102 salles meusiennes et 10 % des 95 salles haut-marnaises sont proches d'un arrêt desservant une salle polyvalente.

De nombreuses salles mises en service avant 1975

Près de 22 % des salles polyvalentes de la région ont été mises en service avant 1975, parmi lesquelles moins de deux sur dix ont été rénovées depuis 2005. La proportion de salles anciennes est moins élevée dans l'espace rural que dans les communes plus denses (19 % contre 26 %). Dans les communes rurales, la moitié des salles polyvalentes ont été construites entre 1975 et 1994. En conséquence, elles s'inscrivent plus souvent dans les normes d'accessibilité aux personnes handicapées : près de huit salles sur dix sont aménagées pour l'accueil de personnes à mobilité réduite dans l'espace rural, contre un peu moins de sept sur dix dans l'espace urbain. Peu de salles ont été récemment mises en service, dans le milieu rural comme urbain. Toutefois, dans l'Aube, 12 % des salles ont été construites après 2005 (6 % dans l'ensemble de la région), essentiellement dans des communes rurales.

Seulement 30 % des salles polyvalentes disposent de vestiaires et de douches, soit 28 % dans les communes rurales et 37 % dans les autres communes. La pratique sportive n'est pas forcément la fonction principale de ces salles, si bien que peu d'entre elles disposent d'installations de confort. Neuf salles sur dix sont utilisées dans un cadre récréatif et un peu plus de la moitié dans un cadre scolaire. Elles sont plus rarement fréquentées par des clubs (43 %) ou dans le cadre d'une pratique individuelle ou familiale (38 %). Dans le rural, l'usage individuel et familial ou par les clubs est un peu plus répandu. ■

Encadré Dans le rural, la gymnastique volontaire est praticable dans la moitié des salles

Plusieurs activités sportives peuvent être pratiquées dans les salles polyvalentes de la région. La gymnastique volontaire est l'activité la plus fréquente : elle peut être pratiquée dans 45 % des salles, particulièrement dans les communes rurales (51 % des salles). Viennent ensuite la danse (praticable dans 33 % des salles), les activités de forme et de santé (23 %) et le tennis de table (19 %). Les équipements des communes rurales sont moins souvent aménagés pour ces activités.

En 2014, le Grand Est compte 32 000 licenciés de la fédération d'éducation physique et de gymnastique volontaire (FFEPGV) ainsi que 35 000 licenciés de la fédération Sports pour tous (FFSPT). Très présentes en milieu rural, elles comprennent plus de 90 % de femmes parmi leurs licenciés et plus d'un tiers de personnes de plus de 60 ans.

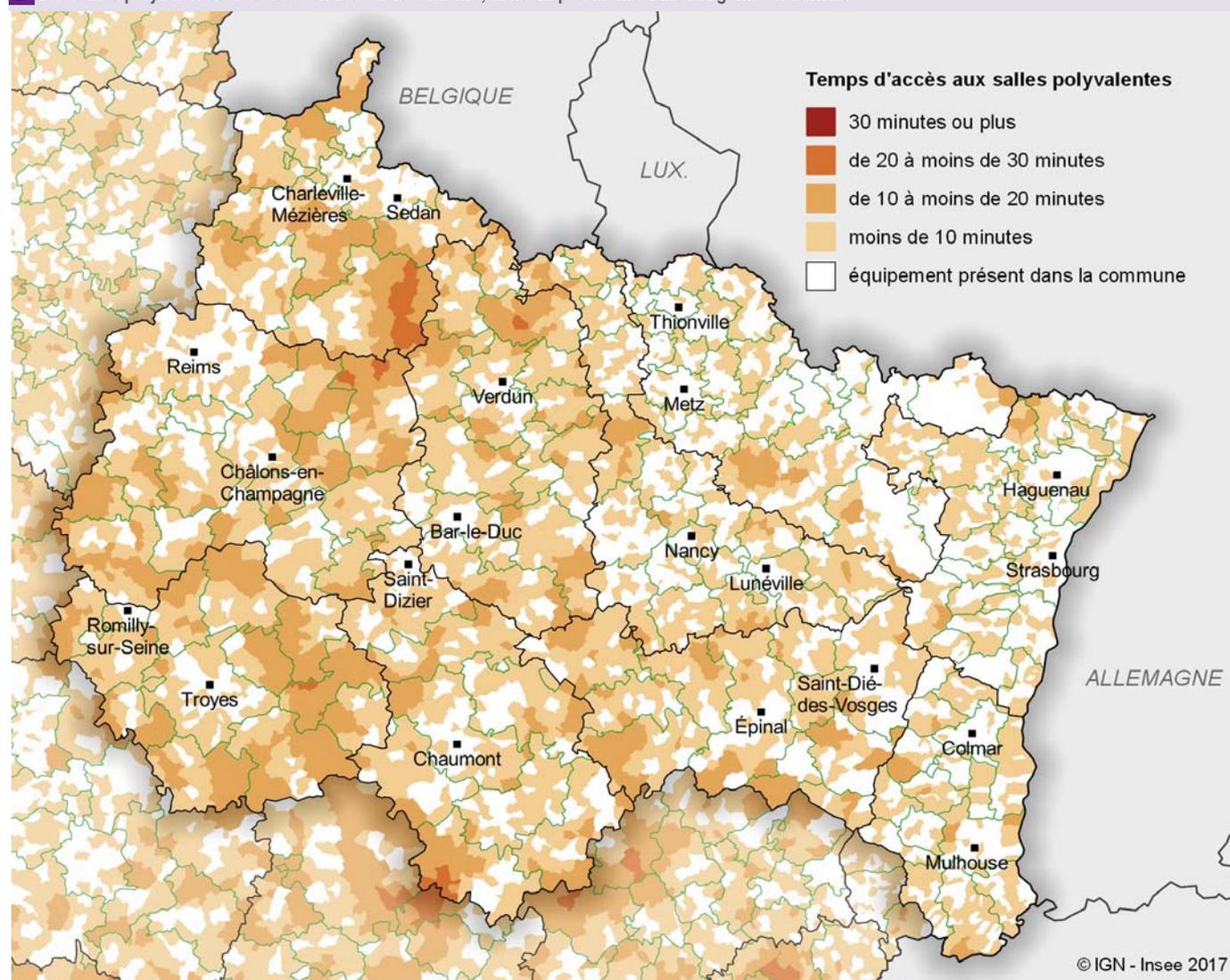
Les licenciés de la fédération d'éducation physique et de gymnastique volontaire sont plus représentés dans les communes rurales, à l'inverse des licenciés de la fédération de gymnastique.

1 Plus d'un quart des communes rurales équipées d'une salle polyvalente

	Population en 2013	dont population dans le rural (en %)	Nombre d'équipements	Taux d'équipement (pour 10 000 habitants)	Part de communes équipées (en %)		Part de la population (en %)		Part d'équipements mis en service (en %)	
					Rurales	Non rurales	À moins de 10 minutes	À 30 minutes ou plus	Avant 1975	Après 2005
Ardennes	280 907	55,4	117	4,2	19,2	60,0	90,1	0,0	22,2	4,3
Aube	306 581	51,9	65	2,1	11,1	70,6	84,1	0,0	13,8	12,3
Marne	569 999	41,6	269	4,7	21,6	82,6	94,7	0,0	21,6	5,6
Haute-Marne	181 521	66,3	103	5,7	21,3	80,0	95,1	0,0	15,5	3,9
Meurthe-et-Moselle	731 004	31,1	263	3,6	31,1	52,6	97,4	0,0	23,6	9,5
Meuse	192 094	75,9	107	5,6	18,5	40,0	91,5	0,0	18,7	5,6
Moselle	1 046 873	34,6	757	7,2	50,3	79,1	99,7	0,0	24,3	5,8
Bas-Rhin	1 109 460	36,1	294	2,6	45,5	51,1	99,4	0,0	18,7	3,7
Haut-Rhin	758 723	35,8	180	2,4	36,1	53,1	97,6	0,0	23,9	4,4
Vosges	375 226	62,6	125	3,3	17,5	52,2	90,0	0,0	17,6	7,2
Grand Est	5 552 388	41,7	2 280	4,1	27,6	61,6	96,1	0,0	21,7	5,9
France de province	51 738 058	42,4	14 318	2,8	29,1	55,0	91,5	0,2	20,9	7,2

Sources : Insee, recensement de la population 2013, distancier Metric ; DRDJSCS, recensement des équipements sportifs (RES 2017).

2 Des salles polyvalentes très accessibles sur le territoire, mais un peu moins dans l'Argonne ardennaise



Sources : Insee, distancier Metric ; DRDJSCS, recensement des équipements sportifs (RES 2017).